

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 24

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD.

**Absents donnant pouvoir** : Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST..

**Absents excusés** : Yvon BRIANCEAU, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU et Isabelle LE BRUSQUET.

**Absents** : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

**D26062023\_13 : Convention de vente de goodies entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la commune**

Considérant la délibération du conseil municipal des Achards n° 12122022\_06 en date du 12 décembre 2022 fixant le tarif de vente des goodies,

Madame Christine GUILLOTEAU, Adjointe à la Communication et à la Culture, rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé de pouvoir mettre en vente des goodies de la commune des Achards au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal.

A ce titre, l'Office du Tourisme propose de conclure une convention de vente de goodies (ci-jointe) fixant les engagements de chacune des parties.

Madame Sarah RENAUD précise que d'autres communes vont être aussi autorisées à vendre des goodies à l'Office du Tourisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention vente de goodies avec l'Office de Tourisme Intercommunal.

Secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Fait et délibéré à Les Achards,

Les jour, mois et an susdits,

Publié sur le site internet le 04/07/2023

Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

